



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **15 décembre 2022**

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	28	8	7

Date de convocation le **9 décembre 2022**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu **FISCHER**

V_DEL_221215_10

Cession à la Métropole de Lyon d'un terrain situé 13 avenue Jean Moulin (îlot 5 de la ZAC de la Grappinière)

Rapporteur : Monsieur FISCHER,

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Audrey WATRELOT, Richard MARION

Procurations :

Kaoutar DAHOUM donne pouvoir à Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Michel ROCHER, Antoinette ATTO donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Bernard RIAS donne pouvoir à Monique MARTINEZ, Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER, Frédéric KIZILDAG donne pouvoir à Muriel LECERF, Harun ARAZ donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI, Christine BERTIN donne pouvoir à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Ange VIDAL

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal a approuvé lors de la séance du 10 février 2022 la cession à la Métropole de Lyon d'un terrain situé 13 avenue Jean Moulin cadastré AV n°390, dans le périmètre de la ZAC de la Grappinière.

Ce terrain, où s'élevait l'école maternelle Henri Wallon, constitue une partie du lot 5 de la ZAC, qui sera cédé comme contrepartie aux financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à l'Association Foncière Logement (AFL) pour la réalisation d'un programme d'une trentaine de logements locatifs.

Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, la parcelle communale, cadastrée AV 390, d'une superficie totale de 3821 m², ne sera pas cédée en totalité à la Métropole. La commune conservera une bande de terrain sur le côté ouest de la parcelle. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

La cession à la Métropole concerne deux parcelles à détacher de la parcelle AV 390 (voir le plan de division ci-annexé) :

- une parcelle de 3031 m² environ de superficie qui sera incorporée au lot 5 de la ZAC en vue de sa vente à l'AFL ;
- une parcelle de 382 m² environ de superficie qui sera incorporée au domaine public de voirie, pour l'aménagement de l'avenue Jean Moulin.

Conformément aux accords entre les deux collectivités, la vente se fait au prix administré habituel dans la ZAC de 57 € HT/m², soit pour une superficie totale cédée de 3413 m², un montant de 194 541 € HT, et 233 449,20 € TTC. Ce prix au m² a été accepté par le pôle d'évaluation domaniale dans son avis du 3 août 2022.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- abroger la délibération n° V_DEL_220210_7 en date du 10 février 2022 ;
- approuver la cession à la Métropole de Lyon d'un terrain de 3413 m² de superficie environ, à détacher de la parcelle AV 390, pour un montant de 233 449,20 € TTC ;
- autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes afférents, avec la Métropole de Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'abroger la délibération n° V_DEL_220210 en date du 10 février 2022 ;
- d'approuver la cession à la Métropole de Lyon d'un terrain de 3413 m² de superficie environ, à détacher de la parcelle AV 390, pour un montant de 233 449,20 € TTC ;
- d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes afférents, avec la Métropole de Lyon.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Frédéric KIZILDAG , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , David LAÏB , Mustapha USTA , Christine BERTIN , Audrey WATRELOT , Richard MARION
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 15 décembre 2022.



